

## LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal » ;

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L 3213-2 et L 3222-1 du Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté du 03 juillet 2020 donnant délégations pour assurer la continuité de certaines missions du service public

VU l'arrêté du 07 juillet 2020 donnant délégations aux adjoints

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de garantir la continuité de certaines missions de service public ;

### ARRETE

#### ARTICLE 1

L'arrêté du 03 juillet 2020 donnant délégations pour assurer la continuité de certaines missions du service public est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

#### ARTICLE 2

En complément des dispositions de l'article 22 de l'arrêté du 07 juillet donnant délégations aux adjoints, Madame Marion CANALES, Adjointe, reçoit délégation du lundi 13 juillet au vendredi 17 juillet pour :

- D'assurer les services concernant les procédures de péril et les immeubles menaçant ruines ;
- Prendre les mesures provisoires nécessaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement ;
- Délivrer les attestations d'accueil ;
- Délivrer des autorisations d'occupation du domaine public ;
- Délivrer des autorisations de buvettes, vente au déballage, tombolas, feux d'artifice... ;

#### ARTICLE 3

En complément des dispositions de l'article 22 de l'arrêté du 07 juillet donnant délégations aux adjoints et adjointes, Monsieur Cyril CINEUX, Adjoint, reçoit délégation du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet pour :

- D'assurer les services concernant les procédures de péril et les immeubles menaçant ruines ;
- Prendre les mesures provisoires nécessaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement ;
- Délivrer les attestations d'accueil ;
- Délivrer des autorisations d'occupation du domaine public ;
- Délivrer des autorisations de buvettes, vente au déballage, tombolas, feux d'artifice... ;

**ARTICLE 4**

*Délégation est donnée à Mesdames et Messieurs les adjoints dans l'ordre de priorité définie ci-dessous et en fonction des absences ou empêchements, pour **représenter le Maire aux réunions de la commission de sécurité***

Mme Christine DULAC-ROUGERIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
 M. Nicolas BONNET, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
 Mme Marion CANALES, 3<sup>ème</sup> Adjointe  
 M. Cyril CINEUX, 4<sup>ème</sup> Adjoint,  
 Mme Isabelle LAVEST, 5<sup>ème</sup> Adjointe,  
 M. Grégory BERNARD, 6<sup>ème</sup> Adjoint  
 Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, 7<sup>ème</sup> Adjointe, Adjointe du quartier EST (MONTFERRAND)  
 M. Rémi CHABRILLAT, 8<sup>ème</sup> Adjoint  
 Mme Nicaise JOSEPH, 9<sup>ème</sup> Adjointe  
 M. Jean-Christophe CERVANTES, 10<sup>ème</sup> Adjoint  
 Mme Cécile AUDET, 11<sup>ème</sup> Adjointe  
 M. Jérôme GODARD, 12<sup>ème</sup> Adjoint,  
 Mme Odile VIGNAL, 13<sup>ème</sup> Adjointe, Adjointe du quartier SUD (Saint JACQUES)  
 M. Christophe BERTUCAT, 14<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint du quartier CENTRE  
 Mme Magali GALLAIS, 15<sup>ème</sup> Adjointe,  
 M. Jérôme AUSLENDER, 16<sup>ème</sup> Adjoint  
 Mme Anne-Laure STANISLAS, 17<sup>ème</sup> Adjointe  
 M. Didier MULLER, 18<sup>ème</sup> Adjoint  
 Mme Sondès EL HAFIDHI, 19<sup>ème</sup> Adjointe  
 M. Charles DUBREUIL, 20<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint du quartier OUEST  
 Mme Sylviane TARDIEU, 21<sup>ème</sup> Adjointe, quartier NORD

**ARTICLE 5**

*En cas d'absence ou d'empêchement des adjoints mentionnés à l'article précédent, délégation est donnée aux Conseillers Municipaux délégués, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences ou empêchements, pour **représenter le Maire aux réunions de la commission de sécurité** à :*

- M. Dominique ADENOT
- Mme Anna AUBOIS
- Mme Marion BARRAUD
- Mme Valérie BERNARD
- Mme Laetitia BEN SADOK
- Mme Dominique BRIAT
- Mme Estelle BRUANT
- M. Samir EL BAKKALI
- Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER
- Mme Wendy LAFAYE
- M. Steve MAQUAIRE BEAUSOLEIL
- M. Pierre MIQUEL
- Mme Lucie MIZOULE
- M. Lucas PEYRE
- M. Frédéric PILAUD
- M. Pierre SABATIER
- M. Vincent SOULIGNAC
- M. Yannick VIGIGNOL
- M. Thomas WEIBEL

## ARTICLE 6

Monsieur Jérôme GODARD, Adjoint, est désigné représentant de M. le Maire pour siéger à la Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

## ARTICLE 7

Monsieur Cyril CINEUX, Adjoint, est désigné représentant de M. le Maire pour siéger comme titulaire au collège transport à la Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Monsieur Thomas WEIBEL, Conseiller Délégué, est désigné représentant de M. le Maire pour siéger comme suppléant au collège transport à la Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

## ARTICLE 8

Monsieur Pierre MIQUEL, conseiller délégué est désigné représentant de M. le Maire pour siéger comme titulaire au collège des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voiries ou d'espaces publics à la Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Mme Anne-Laure STANISLAS est désignée représentante de M. le Maire pour siéger comme suppléante au collège au collège des maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voiries ou d'espaces publics à la Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

## ARTICLE 9

Délégation est donnée, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences ou empêchements, à :

- M. Dominique ADENOT
- Mme Anna AUBOIS
- Mme Marion BARRAUD
- Mme Valérie BERNARD
- Mme Laetitia BEN SADOK
- Mme Dominique BRIAT
- Mme Estelle BRUANT
- M. Samir EL BAKKALI
- Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER
- Mme Wendy LAFAYE
- M. Steve MAQUAIRE BEAUSOLEIL
- M. Pierre MIQUEL
- Mme Lucie MIZOULE
- M. Lucas PEYRE
- M. Frédéric PILAUD
- M. Pierre SABATIER
- M. Vincent SOULIGNAC
- M. Yannick VIGIGNOL
- M. Thomas WEIBEL

afin d'exercer les fonctions d'officiers d'état civil pour célébrer les mariages, procéder aux auditions préalables des futurs époux et signer les pièces relatives aux dossiers et à la célébration à l'Hôtel de Ville et à Montferrand.

**ARTICLE 10**

Les délégations et les désignations précitées s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**ARTICLE 11**

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le **10 JUIL. 2020**

Le Maire,



Olivier BIANCHI



*Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte*

- Notifié le **10 JUIL. 2020**

- Transmis au représentant de l'Etat le **10 JUIL. 2020**

- Affiché le **10 JUIL. 2020**